

rative des produits agricoles, à l'avancement de l'industrie animale, aux expositions, aux clubs de garçons et filles et au progrès de l'agriculture en général.

Nouvelle-Ecosse.—Dans la Nouvelle-Ecosse l'agriculture est administrée par le département de l'Agriculture, dont le siège (bureau du ministre) et ceux du directeur des marchés et de la commission de la colonisation sont à Halifax. Plusieurs des services techniques se trouvent au collège d'Agriculture, à Truro. Les autres divisions du département sont les suivantes: services d'extension; sociétés agricoles, associations et expositions; industrie laitière; aviculture; bétail; entomologie et botanique; apiculture et cercles de femmes.

Nouveau-Brunswick.—Le département de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick se compose des branches suivantes; (1) bétail et sociétés agricoles; (2) industrie laitière; (3) amélioration des troupeaux laitiers; (4) sols et cultures; (5) aviculture; (6) horticulture; (7) cercles de femmes; (8) représentants agricoles; (9) industrie, immigration et colonisation; (10) enseignement agricole élémentaire; (11) apiculture.

Québec.—Le département de l'Agriculture du Québec comprend les branches et sections suivantes:—*Branche de l'Economie Agricole*, comprenant les sections suivantes:—publicité, coopératives, marchés et statistiques; fermes de démonstration; relevés agricoles; grandes cultures; drainage; économie ménagère; cercles agricoles. *Branche des Bestiaux*, comprenant les sections suivantes:—industrie laitière; science vétérinaire; porcs, moutons, chevaux, volailles; bâtiments agricoles. *Branche de l'Horticulture*, comprenant les sections suivantes:—fructiculture, culture maraîchère, apiculture, fabrication du sucre d'érable, conservation des légumes, floriculture, maladies des plantes, entomologie, botanique. *Branche des représentants agricoles*:—82 bureaux de représentants agricoles, sous le contrôle de 20 inspecteurs, sont maintenant établis dans les comtés ruraux du Québec. Toutes ces organisations sont sous le contrôle d'un Directeur général des branches.

Il y a aussi d'autres activités non comprises dans l'organisation ci-dessus telles que:—l'enseignement agricole, le Concours du Mérite agricole, l'école provinciale d'industrie laitière et l'école provinciale des arts domestiques.

Ontario.—Le ministère de l'Agriculture de l'Ontario comporte les branches suivantes: sociétés d'agriculture et d'horticulture, bétail, cercles, industrie laitière, fruits, récoltes, semences et mauvaises herbes, statistiques et publications, représentants agricoles, la Commission du Développement agricole et la Commission des Marchés. Le ministère a la direction du Collège agricole d'Ontario, du Collège Vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, des fermes expérimentales de Guelph, Ridgeway, et Vineland, et des fermes de démonstration de New Liskeard et d'Hearst.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture comporte un service d'extension, une branche de l'industrie laitière, une branche des publications et de la statistique, une branche du bétail, un bureau d'ajustement des créances, une branche des ventes coopératives et une branche des mauvaises herbes.

La branche d'extension de l'agriculture aide à la production des grandes cultures, à l'horticulture, à l'apiculture, à l'aviculture, à l'enrayement des ravages par les insectes, aux associations de travail des garçons et filles et à divers projets d'établissement. La branche de l'industrie laitière classe la crème apportée aux crémeries et surveille les activités des beurrieres et des fromageries. La branche du bétail approuve les étalons et conduit divers projets en vue d'encourager une production de meilleurs types d'animaux.